



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un contrôle technique concernant l'alarme
incendie du Centre de séminaires du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour
le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de
Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les
caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : ANCO ATLANTIQUE – 5 rue Maryse Bastié à ANGLET (64600)
 - **Nature des prestations confiées** : réalisation d'un contrôle technique dans le cadre
des travaux dédiés à la levée des prescriptions P3 et P4 du rapport de sécurité établi
le 27 mai 2022 concernant l'alarme incendie du Centre de séminaires du golf de
Moliets
 - **Montant** : 1 800,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier
à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **09 AVR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON